

*Date de dépôt: 7 juin 2005*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission de l'enseignement et de l'éducation chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Fabienne Blanc-Kühn, Liliane Charrière Debelle, Pierre-Alain Champod et Christian Brunier pour davantage d'égalité entre les femmes et les hommes au sein des filières de formation professionnelle**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Jeannine de Haller**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission de l'enseignement et de l'éducation a traité cette motion lors de ses séances des 11 avril, 2 et 9 mai 2001, sous la présidence de M<sup>me</sup> Caroline Dallèves Romaneschi et avec l'appui précieux de M. Jean-Luc Constant, procès-verbaliste.

La motion 1232 a pour but d'obtenir un rapport du Conseil d'Etat analysant les causes des choix très orientés des jeunes filles concernant leur formation professionnelle, elle invite au surplus le Conseil d'Etat à faire des propositions visant à faciliter l'intégration des jeunes filles dans toutes les filières professionnelles et à les placer dans les meilleures conditions possibles de réussite scolaire.

En consultant les statistiques de l'enseignement public et privé de 1997, les auteurs de la motion constataient qu'à Genève, dans le domaine de la formation professionnelle, les inégalités entre femmes et hommes subsistaient plus que jamais. Pour les CFC obtenus à plein temps au CEPTA, par exemple, la proportion de garçons atteignait 97 %, alors que l'on constatait une représentation quasi équivalente des garçons et filles dans les filières gymnasiales. Ils relevaient que l'Ecole d'ingénieurs se distinguait

également par une proportion de filles très faible, avec un taux de moins de 7 %. Le cas de l'Ecole d'ingénieurs leur semblait d'ailleurs très intéressant pour tenter d'expliquer les disparités très importantes entre filles et garçons selon les formations suivies. En effet, dans le cadre de sa formation en architecture et en génie civil, cette école n'avait attiré que 11,6 % de jeunes filles en 1997. Or, pour la même année, le taux de présence féminine s'élevait à 37,6 % à l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève. Ils en concluaient donc logiquement que d'autres facteurs que physiologiques ou liés à la motivation personnelle entravaient l'accès à certaines formations pour les jeunes filles. Sinon, comment expliquer que la proportion féminine passe du simple au triple, entre le niveau postobligatoire et universitaire, pour un même domaine de formation ? De la tradition masculine de certains établissements au manque de mesures d'intégration pour les jeunes filles, les pistes à explorer sont nombreuses.

Actuellement, en dépit des mesures prises dans le cadre des arrêtés fédéraux sur les places d'apprentissage notamment et malgré la mise en place récente de la « Journée des filles » à Genève (voir annexe), les questions soulevées par cette motion restent d'actualité. En consultant les indicateurs 2005 du système genevois d'enseignement et de formation, on constate encore qu'à la sortie du cycle d'orientation, les jeunes filles se dirigent moins souvent que les jeunes gens vers les formations professionnelles, leur préférant les formations générales (formation gymnasiale, formation degré diplôme). En 2003, 5 % des jeunes filles et 10 % des jeunes garçons scolarisés au cycle d'orientation l'année précédente suivent un apprentissage dual, et respectivement 2 % et 7 % suivent une formation professionnelle en école à plein temps.

Les efforts des autorités cantonales durant ces dix dernières années pour inciter les jeunes femmes à s'engager dans la formation professionnelle initiale n'ont pas empêché la proportion de femmes parmi les effectifs de 1<sup>re</sup> année de CFC de passer de 41 % en 1970 à 36 % en 2003.

Quant à la disparité constatée entre les formations en architecture dispensée par l'université et par l'EIG, elles existent encore : actuellement, 40% de jeunes femmes sont inscrites à l'Institut d'architecture contre 9% à l'Ecole d'ingénieurs (toutes filières confondues).

### **Travaux de la commission**

Les membres de la commission ont commencé par faire remarquer que, vu que la motion 1232 invitait notamment le Conseil d'Etat à faire un rapport au Grand Conseil, il n'était pas très rationnel que cette motion ait été envoyée

à la Commission de l'enseignement et non pas directement au Conseil d'Etat. Il semble que le Grand Conseil ait souhaité que cette motion soit examinée en détail en commission avant d'être renvoyée au Conseil d'Etat, pour que celui-ci entreprenne une étude un peu plus poussée.

Entre le moment du dépôt de la motion et celui de son traitement par la commission, quatre ans se sont écoulés. A cela s'ajoutent encore quatre ans entre ce traitement et le dépôt du présent rapport. Il est vrai qu'en terme d'efficacité, je reconnais qu'on a déjà vu mieux...

La commission a auditionné M. Jean-Marc Frere, directeur général de l'Office d'orientation et de formation professionnelle.

M. Frere signale que l'OOF est conscient du problème et qu'une large réflexion a été engagée, notamment avec la création d'une antenne égalité, au sein de l'OOF. Il précise que de grands efforts sont produits pour promouvoir les métiers de garçons auprès des filles et les métiers de filles auprès des garçons, le Bureau de l'égalité et la commission fédérale de l'égalité publient de nombreux ouvrages pour sensibiliser la population au choix professionnel. Il s'agit cependant d'un travail de très longue haleine, les stéréotypes existant toujours. Dans certaines familles, la formation professionnelle apparaît dévalorisée lorsqu'il s'agit des filles. Cela dit, certaines modifications ont été apportées, comme des modifications de dénominations.

M. Frere constate que 7 des 25 secteurs professionnels enregistrent une fréquentation de jeunes filles proche de 25%. En informatique, la présence des filles ne s'élève qu'à 7%, que ce soit en entreprise ou en école. Dans l'horlogerie, le pourcentage de filles est faible également.

## **Vote**

Proposition est faite de renvoyer cette motion au Conseil d'Etat, afin que ce dernier fasse le point de la situation actuelle en matière d'égalité.

Cette proposition de renvoi de la motion 1232 au Conseil d'Etat est acceptée à l'unanimité (1 AdG, 1 S, 2 Ve, 1 PDC, 1 R, 2 L).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à suivre les recommandations de la commission.

*Annexe :*

*Exemples à Bâle et à Genève*

## **Proposition de motion (1232)**

### **pour davantage d'égalité entre les femmes et les hommes au sein des filières de formation professionnelle**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la volonté de diminuer les inégalités entre femmes et hommes au niveau de la formation professionnelle ;
- le faible accès des jeunes filles à certaines formations professionnelles tant en système dual qu'à plein temps à l'école ;
- le nombre restreint de diplômes obtenus par des jeunes filles suivant une formation professionnelle tant en système dual qu'à plein temps à l'école,

invite le Conseil d'Etat

- à faire rapport au Grand Conseil sur :
  - les causes du très faible accès des jeunes filles à certaines formations professionnelles tant en système dual qu'à plein temps à l'école ;
  - les causes du nombre restreint de diplômes obtenus par des jeunes filles suivant une formation professionnelle tant en système dual qu'à plein temps à l'école ;
- à faire des propositions visant à faciliter l'intégration des jeunes filles dans toutes les filières professionnelles et à les placer dans de meilleures conditions de réussite scolaire.

## Exemples à BÂLE ...

### Informaticiennes en herbe – Les filles apprennent mieux sans les garçons

*Informaticienne? Pourquoi pas!*

« Les garçons croient toujours qu'ils sont meilleurs et se mêlent de tout » dit Julia, élève de seconde à Gelterkinden (Bâle-Campagne). Julia suit un cours d'informatique destiné uniquement aux filles. On a en effet constaté que les filles travaillent mieux sans les garçons, notamment dans les disciplines scientifiques. Car en apprenant entre elles, les filles se sentent plus libres et ont moins l'impression de devoir savoir à tout prix. Mais Julia et ses amies ont encore d'autres raisons de suivre ce cours d'informatique. "Toute seule, je n'arrive pas à me perfectionner de manière aussi approfondie" estime Sarah quand on lui demande pourquoi elle a choisi ce cours. Lancé en août 1999 dans le cadre du premier arrêté sur les places d'apprentissage dans les écoles secondaires du canton de Bâle-Campagne et dans les écoles de formation continue de Bâle-Ville, ce projet a aussi pour objectif de présenter aux jeunes filles des modèles féminins auxquels elles puissent s'identifier. Ce rôle de modèle est notamment assumé par les enseignantes, mais aussi par les professionnels de l'informatique que les élèves rencontrent à l'occasion de visites d'entreprises. Ce projet a connu un tel succès dans les écoles qui l'ont organisé qu'il a été intégré dans leur programme de branches facultatives. Il continuera à être financé pendant deux années encore dans le cadre du deuxième arrêté sur les places d'apprentissage. Depuis l'été 2000, pas moins de 150 filles, élèves du degré secondaire 2, fréquentent ce cours, dont une vingtaine à Gelterkinden. « Sur 65 élèves, 35 se sont inscrites au prochain cours, sans aucun effort publicitaire de notre part », constate avec plaisir Lore Froidevaux, enseignante.

## et à GENÈVE

Journée des filles: penser l'avenir

Le 11 novembre 2004 aura lieu la quatrième édition nationale de la Journée des filles. Des milliers d'entre elles accompagneront un de leurs parents au travail. A Genève, l'événement s'adressera aux filles de 5<sup>e</sup> primaire uniquement. En parallèle, les garçons sont invités à des activités autour du thème « Projets de vie ».

Depuis sa création en 2001, la Journée des filles rencontre un succès croissant : l'année dernière, plus de 13 500 entreprises et pas moins de 20 000 filles y ont participé, à leur plus grande satisfaction. A l'occasion de cet événement, les filles sont invitées à suivre leur père, leur mère ou un-e proche sur son lieu de travail. Initiée par le projet des places d'apprentissage 16+ de la Conférence suisse des déléguées à l'égalité, cette journée est

organisée en collaboration avec le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

### **La Journée des filles à Genève**

A Genève aussi, cette manifestation remporte un succès grandissant. L'an dernier, 4337 élèves genevoises y ont participé. Cette année, la Journée des filles est à nouveau organisée par le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE), en collaboration avec le Département de l'instruction publique. Elle s'adresse aux filles de 5<sup>e</sup> primaire uniquement. Ce changement répond aux remarques concernant la répétition de l'exercice durant cinq années de suite. L'organisation de la journée est facilitée puisqu'en primaire, seul-e-s un ou deux enseignant-e-s sont concerné-e-s. Les plus grand-e-s ne seront toutefois pas oublié-e-s, puisque tous les maîtres et toutes les maîtresses d'information scolaire et professionnelle parleront d'égalité aux élèves de 9<sup>e</sup> durant la deuxième semaine de novembre.

### **Pourquoi une Journée des filles ?**

Malgré leurs bons résultats scolaires, les filles choisissent des formations moins longues, moins complètes et dans une palette de métiers plus restreinte que les garçons. Elles opèrent souvent leur choix dans l'idée qu'elles devront un jour conjuguer vie de famille et travail. En leur donnant à découvrir différents parcours professionnels, la Journée des filles permet aux femmes de demain de penser l'avenir autrement, de dépasser les stéréotypes et de faire confiance en leurs capacités et envies.

### **Et les garçons ?**

Les garçons sont aussi victimes de stéréotypes dans la formation et sur le marché du travail, mais à l'inverse des filles : avantagés en termes de carrière, ils sont rarement incités à réfléchir à la conciliation des vies familiale et professionnelle. C'est pourquoi les garçons sont cette année informés personnellement de la Journée des filles : ils reçoivent une carte qui leur rappelle les enjeux de l'événement et les invite à s'y impliquer en classe. Les enseignant-e-s sont en effet encouragé-e-s à organiser à l'intention des garçons restés à l'école ce jour-là un programme spécial sur le thème « Projets de vie ». Les meilleures idées seront récompensées par des bons d'achat au profit de la classe (d'une valeur de 200 à 500 francs).

Département des finances

Service pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes